

Tableau 1. Les catégories et les normes de qualité de l'eau et de gestion associées

Nom de la catégorie	Utilisations convenables	Normes relatives à la communauté aquatique	Normes relatives à l'oxygène dissous	Normes relatives aux bactéries	Normes relatives à l'état trophique (lacs, étangs et réservoirs seulement)	Activités interdites
Eaux naturelles exceptionnelles	habitat pour la vie aquatique; activité de contact direct et indirect; autres utilisations appropriées.	la vie aquatique doit être dans son état naturel	la concentration en oxygène dissous doit être dans son état naturel.	les organismes coliformes fécaux et <i>E. coli</i> doivent être dans leur état naturel.	l'état trophique doit être dans son état naturel.	déversement d'un polluant, création d'une nouvelle zone de mélange; déversement d'un polluant dans une zone de mélange; prélèvements importants.
AP (approvisionnement en eau potable désignés)	eau potable pure (traitée ou non-traitée); utilisations permises en vertu du <i>Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques</i> .	la vie aquatique doit être dans son état naturel	la concentration en oxygène dissous doit être dans son état naturel.	<i>E. coli</i> doit être dans son état naturel; les organismes coliformes totaux doivent être dans leur état naturel.	l'état trophique doit être dans son état naturel.	voir le <i>Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques</i>
AL (lacs, étangs et réservoirs)	habitat pour la vie aquatique; activité de contact direct et indirect (voir glossaire); autres utilisations appropriées.	la vie aquatique doit être dans son état naturel	pour les espèces à eau froide: ≥ 9.5 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 6.5 ppm (autres stades de vie); pour les espèces à eau chaude: ≥ 6.0 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 5.0 (autres stades de vie); pour les eaux estuariennes: $\geq 80\%$ de saturation.	les organismes coliformes fécaux et <i>E. coli</i> doivent être dans leur état naturel.	l'état trophique doit être stable ou en évolution naturelle; l'eau doit être libre d'efflorescences d'algues qui portent atteinte à son utilisation à titre d'habitat pour la vie aquatique ou à son utilisation aux fins d'une activité de contact direct ou indirect.	décharge directe d'un polluant qui n'est pas déversé, ou toute augmentation du volume ou de la concentration d'un polluant qui est déchargé directement, à la date d'entrée en vigueur du règlement, création d'une nouvelle zone de mélange.

Tableau 1. Les catégories et les normes de qualité de l'eau et de gestion associées (suite)

Nom de la catégorie	Utilisations convenables	Normes relatives à la communauté aquatique	Normes relatives à l'oxygène dissous	Normes relatives aux bactéries	Normes relatives à l'état trophique (lacs, étangs et réservoirs seulement)	Activités interdites
A	comme habitat pour la vie aquatique; activité de contact direct et indirect; autres utilisations qui ne vont pas empêcher les normes d'être rencontrées.	la vie aquatique doit être dans son état naturel	pour les espèces à eau froide: ≥ 9.5 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 6.5 ppm (autres stades de vie); pour les espèces à eau chaude: ≥ 6.0 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 5.0 (autres stades de vie); $\geq 80\%$ de saturation pour les eaux estuariennes.	<i>E. coli</i> doit être dans son état naturel.	l'état trophique doit être stable ou en évolution naturelle; l'eau doit être libre d'efflorescences d'algues qui portent atteinte à son utilisation à titre d'habitat pour la vie aquatique ou à son utilisation aux fins d'une activité de contact direct ou indirect.	création d'une nouvelle zone de mélange; déversement d'un polluant dans une zone de mélange.
B	comme habitat pour la vie aquatique; activité de contact direct et indirect; autres utilisations qui ne vont pas empêcher les normes d'être rencontrées.	déversements ne doivent pas avoir un impact négatif sur la communauté aquatique de sorte que la partie réceptrice du cours d'eau doit être de qualité suffisante pour permettre la survie de toutes les espèces indigènes aquatiques sans changements nuisibles à la communauté biologique résidente.	pour les espèces à eau froide: ≥ 9.5 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 6.5 ppm (autres stades de vie); pour les espèces à eau chaude: ≥ 6.0 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 5.0 (autres stades de vie); $\geq 80\%$ de saturation pour les eaux estuariennes.	les organismes coliformes fécaux doivent être inférieurs à 14 par 100 ml pour les estuaires avec bancs de mollusques identifiés, et le <i>E. coli</i> doit être inférieur à 200 par 100 ml pour tous les autres cours d'eau (moyenne géométrique d'un minimum de 5 échantillons pendant une période de 30 jours).	l'état trophique doit être stable ou en évolution naturelle; l'eau doit être libre d'efflorescences d'algues qui portent atteinte à son utilisation à titre d'habitat pour la vie aquatique ou à son utilisation aux fins d'une activité de contact direct ou indirect.	

Tableau 1. Les catégories et les normes de qualité de l'eau et de gestion associées (suite)

Nom de la catégorie	Utilisations convenables	Normes relatives à la communauté aquatique	Normes relatives à l'oxygène dissous	Normes relatives aux bactéries	Normes relatives à l'état trophique (lacs, étangs et réservoirs seulement)	Activités interdites
C	comme habitat pour la vie aquatique; activité de contact direct et indirect; autres utilisations qui ne vont pas empêcher les normes d'être rencontrées.	déversements qui peuvent occasionner des changements à la communauté aquatique sont permis si la partie réceptrice du cours d'eau est de qualité suffisante pour permettre la survie des espèces de poisson indigènes et pour maintenir la structure et la fonction de la communauté biologique résidente malgré les déversements.	pour les espèces à eau froide: ≥ 9.5 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 6.5 ppm (autres stades de vie); pour les espèces à eau chaude: ≥ 6.0 ppm (stades de vie initiaux) et ≥ 5.0 (autres stades de vie); $\geq 80\%$ de saturation pour les eaux estuariennes.	les organismes coliformes fécaux doivent être inférieurs à 14 par 100 ml pour les estuaires avec bancs de mollusques identifiés, et le <i>E. coli</i> doit être inférieur à 400 par 100 ml pour tous les autres cours d'eau (moyenne géométrique d'un minimum de 5 échantillons pendant une période de 30 jours).	l'état trophique doit être stable ou en évolution naturelle; l'eau doit être libre d'efflorescences d'algues qui portent atteinte à son utilisation à titre d'habitat pour la vie aquatique ou à son utilisation aux fins d'une activité de contact direct ou indirect.	

